

Département des Vosges
Arrondissement d'Epinal

COMMUNE de CLEURIE
PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL
Séance du lundi 09 septembre 2024 à 20h30

Date de la convocation	03 septembre 2024
Date d'affichage de la convocation	03 septembre 2024
Date d'affichage du procès-verbal	12 septembre 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le neuf septembre à vingt heures trente minutes, le Conseil municipal, dûment convoqué, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de M. Patrick LAGARDE, Maire.

Présents :

M. LAGARDE Patrick, Mme CLAUDE Marie Helen, M. CURIEN Jean-Christophe, M. MELINE Hubert, M. MATHIOT Christophe, Mme VALENTIN Danièle, M. DIDIERLAURENT Fabrice, M. EVE Jonathan, Mme MOUGEL Laetitia, Mme DEMANGE Marie, Mme GUERITOT Eléonore, Mme HATTON Martine.

Représentés :

M. LORENZINI Jean-Claude, par M. MELINE Hubert
Mme MASSON Eléonore, par Mme CLAUDE Marie Helen

Excusé (s) :

-

Secrétaire de séance :

Mme Marie DEMANGE a été nommée secrétaire de séance, conformément à l'article L 2121.15 du CGCT.

Assiste :

Mme Emmanuelle THIRIAT, Adjoint Administratif principal

La séance est ouverte à 20h33 mn.

01. APPROBATION DU COMPTE-RENDU DE LA SEANCE DU 8 JUILLET 2024.

Le procès-verbal de la séance du 8 juillet 2024 n'appelant ni remarque ni observation, est approuvé à l'unanimité par les membres du Conseil municipal.

02. APPROBATION DE L'ORDRE DU JOUR.

Le Maire rappelle l'ordre du jour qui est accepté à l'unanimité par l'assemblée.

03. COMPTE-RENDU DES DECISIONS PRISES PAR LE MAIRE DANS LE CADRE DE SES DELEGATIONS.

Commandes :

M. le Maire informe le Conseil Municipal qu'il a, en vertu de sa délégation (art. L. 2122-22 du C.G.C.T.) et *en application de la délibération n° 019 du 26 mai 2020*, signé :

- ⇒ Le bon de commande pour l'achat d'un bureau et d'une chaise dans le futur nouveau secrétariat, pour un montant HT de 1 227,25 € ;

04. RENOUELEMENT D'UN CONTRAT DE BAIL A FERME. [038-2024]

Le Maire expose au Conseil municipal que la location d'un terrain communal par contrat simplifié de bail à ferme signé le 1^{er} novembre 2015 avec M. Philippe THOMAS étant arrivé à échéance le 31/10/2024, celui-ci en a demandé le report par un courrier du 03 mai 2024.

Il convient donc de le renouveler dans les conditions de l'Arrêté Préfectoral actuellement en vigueur.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **AUTORISE** le Maire à signer un nouveau contrat de bail avec M. Philippe THOMAS, pour la location de 0,384 ha (parcelle en terre de 5^{ème} catégorie cadastrée A 362) au prix de 33,89 € l'hectare, pour une durée de 9 ans à compter du 1^{er} novembre 2024,
- **DIT** que le bail est consenti moyennant le tarif ci-dessus, revalorisé tous les ans en fonction de l'indice du fermage donné par Arrêté Préfectoral. Le preneur s'oblige à payer le fermage à échéance du 11 novembre de chaque année.

05. SYNDICAT DEPARTEMENTAL D'ELECTRICITE DES VOSGES : RAPPORT ANNUEL D'ACTIVITES DE L'EXERCICE 2023. [039-2024]

Le Maire présente à l'assemblée le rapport annuel d'activités du SDEV de l'exercice 2023. Il précise que celui-ci est tenu à disposition en Mairie pour consultation.

Le Conseil municipal, à l'unanimité, n'a pas de remarque à formuler sur le rapport d'activité du SDEV - exercice 2023.

06. BUDGET LOTISSEMENT : APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2024 (PERIODE DU 01/01 AU 07/08/2024). [040-2024]

Le Maire rappelle à l'assemblée la délibération n° 065-2023 du 11/12/2023 par laquelle le Conseil municipal a décidé de clôturer le budget annexe du lotissement « le Pré Galland » [dit Bouxerand], toutes les opérations afférentes (travaux et cessions) à ce budget étant définitivement closes.

Il précise également à l'assemblée que le compte de gestion du budget annexe du lotissement « Le Pré Galland », dressé pour l'exercice 2023 par le Comptable, a été approuvé par délibération n° 015-2024 le 15/04/2024.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité,

- **APPROUVE** le compte de gestion de gestion du budget annexe du lotissement « Le Pré Galland » pour l'exercice 2024,
- **AUTORISE** le Maire à signer ce compte de gestion 2024.

07. PRET POUR LE FINANCEMENT PARTIEL DES TRAVAUX D'ACCESSIBILITE. [041-2024]

Le Maire informe le Conseil municipal qu'une consultation a été engagée pour un prêt de 100 000,00 € afin de financer partiellement les travaux d'accessibilité du bâtiment Maire – Ecole.

Il précise que sur les deux organismes consultés, le Crédit Agricole et le Crédit Mutuel, une seule offre nous est parvenue du Crédit Agricole.

Il donne le détail des deux propositions de l'offre reçue au montant sollicité de 100 000,00 € :

Organisme bancaire	offre	Durée mois	Taux fixe	Frais dossier / commission d'engagement	Fréquence des échéances
Crédit Agricole Alsace Vosges	N° 1	120	4,050 %	150,00 €	Trimestrielle
	N° 2	180	4,20 %		

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité,

- EMET un avis favorable à la réalisation d'un emprunt d'un montant de 100 000,00 € au taux fixe de 4,20 % auprès du Crédit Agricole aux conditions fixées dans la proposition n° 2 de l'offre ;
- AUTORISE le Maire à signer le contrat de financement à intervenir sur les bases précitées et aux conditions générales du contrat de prêt.

08. BUDGET PRINCIPAL : VOTE DES SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS POUR 2024. [042-2024]

Le Maire rend compte de la proposition du bureau municipal qui s'est réuni le 02 septembre 2024, sur les subventions à allouer aux associations locales et intercommunales en 2024.

Il est décidé de laisser les mêmes bénéficiaires et montants qu'en 2023 (à l'exception des Jeunes Sapeurs Pompiers de Remiremont et de l'Amicale des Sapeurs Pompiers de Le Syndicat, qui percevront une subvention du SIVUIS de Remiremont).

Il rappelle que les subventions votées ne seront versées que sur réception d'une demande écrite à la Mairie.

Le Conseil municipal, après délibération, à l'exception de M. Jean-Claude LORENZINI et Hubert MELINE qui ne prennent pas part au vote pour les subventions les concernant dans le cadre de leur fonction associative,

- DECIDE d'inscrire au BP 2024 - article 65748 - les dépenses listées en annexe n° IV – B 8 du budget communal (jointe au compte-rendu), pour un montant total de 3 200,00 €, dont 388,40 € ne sont pas encore affectés.

09. RAPPORT DES COMMISSIONS.

Néant.

10. LE POINT SUR L'INTERCOMMUNALITE

Néant.

11. QUESTIONS ET INFORMATIONS DIVERSES

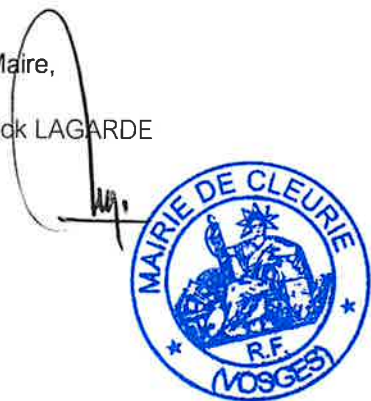
- ✓ Assemblée Générale de l'ATD – le 18 octobre 2024 (voir Christophe MATHIOT).
- ✓ Salon de l'habitat à Epinal : invitations distribuées aux conseillers intéressés.
- ✓ Opération brioches ADAPEI : Mme Danièle VALENTIN propose de participer à cette opération cette année, soit par le biais de pré-commandes ou porte à porte ? L'option des pré-commandes est choisie, avec distribution le samedi 19 octobre au Mille Club.
- ✓ Colis de Noël seniors : Mme Danièle VALENTIN propose de commencer à prospecter chez les différents fournisseurs.
- ✓ Remarque de M. Hubert MELINE : l'engin abandonné au Col du Singe est toujours sur place. Le Maire répond que les gendarmes ont été avertis.

En l'absence d'autre question, la séance est levée à 20h35 mn.

PROCHAINES REUNIONS

- Conseil municipal : lundi 21 octobre 2024 à 20h30
- Réunion Maire / Adjointes : lundi 07 octobre 2024 à 20h00

Le Maire,
Patrick LAGARDE



La secrétaire de séance,

Marie DEMANGE

RAPPEL ORDRE DU JOUR – SEANCE du 9 septembre 2024

N° d'ordre	Objet	Domaine	Code matière	N° de délibération
01	Approbation du compte rendu de la séance du 08 juillet 2024.	-	-	-
02	Approbation de l'ordre du jour.	-	-	-
03	Compte-rendu des décisions prises par le Maire dans le cadre de ses délégations.	Institutions et vie politique	5.4	-
04	Renouvellement d'un contrat de bail à ferme.	Domaine et patrimoine	3.3.1	038-2024
05	Syndicat Départemental d'Electricité des Vosges : rapport annuel d'activités de l'exercice 2023.	Institutions et vie politique Intercommunalité	5.7.7	039-2024
06	Budget LOTISSEMENT : approbation du compte de gestion 2024 (période du 01/01/2024 au 07/08/2024).	Finances locales	7.1.1.3	040-2024
07	Prêt pour le financement partiel des travaux d'accessibilité.	Finances locales	7.3.1	041-2024
08	Budget principal : vote des subventions aux Associations pour 2024.	Finances locales	7.5.3	042-2024
09	Rapport des commissions.	Autres domaines de compétences des communes	9	-
10	Le point sur l'intercommunalité.	Institutions et vie politique Intercommunalité	5.7.7	-
11	Questions et informations diverses	-	-	-